

PROTOCOLE DE SANTE MENTALE DES ELEVES - DU REPERAGE A LA PRISE EN CHARGE

Description	Qui	Comment
Repérer		
Plusieurs comportements ou actes peuvent être des signes de mal-être et de trouble psychique chez un élève. Il est important de les repérer, et de les signaler, surtout si ces signes se répètent dans le temps. Exemples : baisse de résultats, problèmes d'attention et de concentration, changements d'humeur, retards, tristesse, agressivité envers soi même ou les autres, élève qui parle de suicide dans une copie...	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des personnels de l'école ou de l'établissement • Les élèves • Les familles 	<p>Pour plus d'informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les signes d'alerte chez les jeunes et adolescents https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/souffrance-psychique/signes-alerte • La santé mentale des enfants https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/sante-mentale/sante-mentale-des-enfants • « Enfants en danger : comment les repérer, que faire ? » https://eduscol.education.fr/1013/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire
Alerter		
Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé d'en alerter les personnels de l'école ou de l'établissement scolaire. Mieux vaut alerter, même si l'on n'est pas certain de la gravité de la situation, car une prise en charge précoce des troubles psychiques peut permettre d'éviter des complications. Et un regard pluri catégoriel sur une situation peut être bénéfique. À noter que certaines situations peuvent nécessiter un signalement immédiat. Exemples de situations d'urgence : traces d'auto mutilation, propos suicidaires (oral ou écrit), suspicion de violences intra-familiales...	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des personnels de l'école ou de l'établissement • Les élèves • Les familles 	<p>Personnes à alerter : Mme BEDES Audrey Infirmière EN Lundi : 8h20/17h30 Mardi : 8h10/17h30 Jeudi : 8h10/17h30 Vendredi : 8h10/16h ou via la fiche à déposer à l'infirmerie.</p> <p>En cas de risque suicidaire et de danger pour l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • alerter un personnel ressource (infirmière, assistante de service social, psychologue de l'éducation nationale) • alerter le chef d'établissement • en cas d'impossibilité de les joindre : composer le 3114 pour avis ou le 15 pour intervention.

Description	Qui	Comment
Evaluer		
<p>À partir de l’alerte, la situation de l’élève est étudiée par une équipe ressource au sein de l’école/de l’établissement ou au centre médico scolaire afin d’identifier précisément le problème rencontré par l’élève et les signes qui durent, qui se répètent ou se cumulent, d’évaluer la gravité de la situation puis de décider si une orientation vers un autre professionnel est nécessaire</p>	<p>L’équipe ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mr FIROAGUER : principal • Mme COLL : CPE • Mme BEDES : infirmière • Mme BERTOLINI: psychologue EN • Mme CLARAC : assistante sociale • Mme FURTON et Mme LIQUET : professeurs 	<p>L’équipe ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se réunit pour étudier et évaluer la situation de l’élève, chacun selon ses compétences professionnelles ; • échange dans le même temps avec l’élève et si possible avec sa famille et la personne ayant donné l’alerte afin de comprendre le problème ; • décide des suites à donner, de l’adressage en interne ou en externe si nécessaire
Adresser		
<p>En fonction de la situation et de la disponibilité des personnels de santé de l’EN, l’équipe ressource peut décider, en accord avec l’élève et sa famille, d’une prise en charge en interne ou en externe, notamment par son médecin traitant</p>	<p>Coordonnées de quelques partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre Médico psychologique (CMP) Nogaro : 05.62.69.06.47 • CMPP Nogaro : 05.62.28.35.24 • Maison des adolescents (MDA) à Auch : 05.62.06.65.29 • Centre ADOUR: 05.58.71.65.08. 	<p>L’équipe ressource prend rendez vous avec l’élève et sa famille pour exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins</p>
<p>En interne L’équipe ressource propose à l’élève une prise en charge par les personnels de santé rattachés à l’école/l’établissement soit l’infirmier, le médecin, le psychologue ou l’assistant de service social de l’EN.</p>	<p>Infirmier, psychologue ou assistant de service social de l’EN rattachés à l’école/l’établissement</p>	<p>L’équipe ressource discute et décide avec l’élève et sa famille de la mise en place d’aménagements au sein de l’école/l’établissement</p>

Description	Qui	Comment
Adresser		
<p>En externe L'équipe ressource propose à l'élève une prise en charge par un professionnel de santé en dehors de l'Éducation nationale. Un lien peut être fait avec des partenaires ayant l'agrément de l'académie ou du ministère ou avec le conseil local de santé mentale (CLSM) pour l'identification des professionnels de santé notamment. La possibilité d'un « coupe file » dans les structures de soins de proximité pourra être prévue en amont, à partir du moment où la situation a été évaluée médicalement</p>	<p>Infirmier, psychologue de l'EN rattachés à l'école/l'établissement</p>	<p>L'équipe ressource : Infirmier, psychologue de l'EN rattachés à l'école/l'établissement discute de la situation et de la nécessité de soins ; propose une liste de professionnels de santé (médecins généralistes, psychologues, pédopsychiatres...) ou de structures partenaires (Maisons des adolescents par exemple) pouvant être consultées rapidement en dehors de l'école</p>
<p>Assurer un suivi : Après la prise en charge, le suivi de l'élève, y compris lors d'un retour dans l'école ou l'établissement, est une étape essentielle. Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de sa situation en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de l'élève en question.</p>	<p>Tout personnel de l'école ou de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, les personnels sociaux et de santé Élève Famille</p>	<p>L'équipe ressource peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • partager certaines informations avec les personnels de l'école ou de l'établissement qui côtoient l'élève au quotidien, notamment afin de demander de lui accorder une attention particulière à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude ; • prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal... pour assurer ce suivi ; • prévoir une fiche de suivi avec des rendez-vous rapprochés et des objectifs à court et moyen termes.

Lorsque la souffrance repérée est identifiée comme consécutive à une situation de harcèlement, l'équipe ressource travaille en collaboration étroite avec l'équipe chargée de la prévention et de la lutte contre le harcèlement.

La question de la confidentialité

La confidentialité des informations relatives à la situation des élèves est nécessaire à chaque étape. Le respect de la confidentialité n'empêche pas de prévenir les membres de l'équipe pédagogique concernée d'une attention particulière à accorder à l'élève à ce moment de sa scolarité et d'identifier la personne à prévenir dans l'établissement en cas d'inquiétude.

Parlons Santé Mentale

Avec qui en parler?

Mme Bedes

Mme Liquet

Mme Furton



Ne reste pas seul(e) !

© M. LIQUET - Académie de Toulouse

**Ça ne va vraiment pas.
Tu ne te sens en souffrance.
Tu es inquiet(e) pour un camarade.**

Tu peux en parler à un adulte de confiance dans ton entourage ou aux personnels repères en santé mentale du collège.

Tu peux en parler à un personnel de santé du collège.

En cas d'urgence, de risque de suicide, alerte un adulte de confiance ou appelle le **31 14** !

Mme Liquet

Mme Furton

Mme Bedes



© M. LIQUET - Académie de Toulouse

Collège Lucie Aubrac
12 avenue du Dr Doucet
32290 AIGNAN